



Lous GAFIANS

Le journal de la section de Montpellier

C.H.S.C.T.

The background image shows a harbor scene with several boats docked at a pier. A lighthouse is visible in the distance. The sky is blue with some clouds. The text 'C.H.S.C.T.' is overlaid in white.

C.D.A.S.

Masse

SNAD-CGT

Recette locale des douanes, place ancienne gendarmerie, 34150 GIGNAC
tel : 04.67.57.51.51, mail : snad@snad-cgt-montpellier.org

SOMMAIRE :

▶ Pages 2 à 5 : Compte-rendu CHSCT

▶ Pages 6 et 7 : Compte-rendu CDAS

▶ Page 8 : Masse - CTM et CASA

Au moment de rédiger ce compte rendu, un malaise habite les représentants CGT. Il n'est pas dans nos habitudes de vilipender l'administration et ses représentants. Le déroulement de ce CHSCT traduit vraiment l'estime dans laquelle l'administration tient ses agents et notamment ceux qui exercent dans la branche de la surveillance.

Nous regrettons que seul Monsieur Pierre ait assisté au nom de la DGFIP à cette séance, qui à l'origine ne devait traiter que des problèmes de sécurité des agents des Douanes.

Les élus CGT en CHSCT tiennent à l'interdirectionnalité.

Ce CHSCT avait de plus été demandé par la CGT. Nous avons profité de celui-ci pour faire une démonstration des différents éléments composant le vestiaire des agents des douanes, et ce pour démontrer que la conception sans concertation globale fait que toutes les tenues sont souvent inadaptées à nos fonctions (tenues de pluie des motocyclistes empêchent ceux-ci d'accéder à leurs menottes ou que les gilets lourds des piétons viennent appuyer sur leur arme etc.....) La réponse du Directeur et de Mme Lacoulonche sera souvent : décision de la DG, on ne peut rien faire.

Le DR demandera quand même à un représentant syndical, siégeant en centrale, pour

quoi les problèmes ci-dessous évoqués ne sont pas dénoncés ou réglés en groupe de travail sur la surveillance.

Nous demandons à ce que le PV du CHSCT soit transmis dès que possible à la DG et au CHSM.

MATERIEL :

▶ individuel

▶ Nos demandes réitérées de communication des états SAGA concernant les dotations de gilets pare-balles sont encore une fois restées lettre morte.

Le DR a oublié notre demande : on en vient à se demander si ce n'est pas une tactique pour que les représentants du personnel n'aient pas connaissance des dotations réelles. Nous avons prouvé en séance que des gilets bleus ciel étaient encore portés sur la DR.

Pour les GPB féminin (préformés), pas de réponse de la DG : nous vous invitons à vous rapprocher du médecin de prévention et à remplir les cahiers hygiène et sécurité, voire de danger grave et imminent en cas de douleurs ou blessures occasionnées par ce type de gilet. Mme Lacoulonche s'était engagée à remplacer les housses pour les GPB les plus anciens. Promesse oubliée : d'après elle on ne peut pas acheter les housses seules...(?!). donc débrouillez vous.

▶ Pour les dotations en étui de cuisse : voir DG ; pourtant ceux-ci auraient dû être distribués.

▶ Pour les gilets tactiques, la dotation a été décidée par la DG mais elle a laissé les DI les financer. Le coût n'a permis qu'une dotation collective.

Nous demandons qui va laver les gilets et relevons un problème d'hygiène.

Pas de réponse. Nous demandons à minima que les gilets tactiques soient au carnet à point.

CHSCT - la suite

► Même problème pour les GPB lourds qui risquent en plus de générer des TMS(11,6kg).

Afin de les limiter au maximum nous demandons que les douaniers bénéficient d'heures de sport comprises dans le temps de travail.

Le DR attend des consignes pour savoir s'il faudra porter le GPB individuel + le GPB Lourd. Comme pour le gilet individuel, il appliquera les instructions.

► La BSI de Nîmes demandait des lampes de travail individuelle (à l'heure actuelle, elle dispose de 9 lampes pour 20 agents). Mme Lacoulonche répond que c'est le quota requis.

Nous relevons que lorsque le CSDS de Montpellier a demandé un financement de lampes au CHSCT, celui-ci était individuel permettant ainsi aux agents de travailler dans de meilleures conditions (ils ne commencent plus un service de nuit sans lampe car elles n'ont pas été rechargées).

Pour Mme Lacoulonche, la dotation individuelle n'est pas une garantie de meilleur entretien. Elle demande si les agents font plus attention à ne pas perdre celles-ci lorsqu'elles sont en individuel.

Nous rétorquons que malheureusement la fouille d'un camion peut être l'occasion de la perte de matériel et que malgré tout le soin que les agents apportent à leur matériel, celui-ci peut être détérioré ou perdu.

Le CHSCT avait financé des lampes garanties à vie qui donnent entière satisfaction aux agents. Mme Lacoulonche nous dit qu'elle doit obligatoirement passer par le marché national.

Comme pour le gilet tactique, nous demandons à ce que les lampes soient au carnet à point.

► Nous réitérons la demande de housses boissons fraîches attribuées en individuel (pétition des agents de Sète et de Montpellier BSI). Mme Lacoulonche ne voit pas de problème d'hygiène dans la dotation actuelle. Nous signifions notre désaccord.

Alors là, tenez vous bien: pour nous mettre au niveau de la DR de Toulouse, Mme Lacoulonche va nous doter de thermos collectifs avec poussoir. Mais en échange elle va supprimer la dotation boissons chaudes puisque celle-ci n'existe pas à Toulouse (ce dont nous doutons fortement et que nous allons vérifier).

L'annonce nous laisse presque sans voix et nous vérifions que ce n'est pas le 1^{er} avril.

Après avoir retrouvé nos esprits, nous disons que la dotation boissons chaudes est nationale et qu'elle avait même une ligne budgétaire indépendante.

Mme Lacoulonche n'est pas d'accord.

La "dotation boissons fraîches" et une obligation de l'employeur mais on va seulement nous octroyer des thermos, la dotation boissons

chaudes est nationale mais on va nous la supprimer.

Cette dotation est un symbole comme l'étaient les indispositions. Elle agace profondément l'administration qui doit croire que c'est un privilège exorbitant.

Rapporté au coût de rénovation de la DI/DR !

► moyens de communication motos, les "scala riders" ne sont pas agréés par la DG

► demande de rangers "été" pour les piétons et de bottes "été" pour les motards.

► collectif

► le problème d'habitabilité des véhicules est pris en compte par l'administration et la solution pourrait être de doter les brigades d'un véhicule de soutien non sériographié qui transporterait le matériel pléthorique. Le choix de VL est contraint par le marché UGAP.

Nous demandons une meilleure visibilité pour les véhicules d'interception (les gyros ne se voient pas, les 2 tons ne s'entendent pas...): feux pénétrants nécessaires.

Pour les équipements : la grille de séparation n'est pas retenue au contraire des porte-voix, éclairage additionnel, maniabilité du panneau défilant.

► Le DR nous annonce la dotation de bombes lacrymogènes grande capacité.

► panneaux de signalisation

Les deux instructions cadre sur la sécurité datent de 2002 et 2008 et ne tiennent pas compte des évolutions en matière de trafics et d'objectifs assignés aux services.

En effet, pour réaliser un contrôle routier (hors autoroute) les textes imposent aux agents des Douanes de disposer un panneau de danger à 150 mètres du lieu de contrôle puis un panneau halte douane ainsi que des cônes de Lübeck pour définir la « zone de contrôle (titre III du BOD de 2002).

Dans la direction plus aucune brigade ne dispose de ce matériel en état de marche.

Le matériel embarqué par les agents occupe déjà tout le coffre des véhicules de service.

De tout façon, avec les véhicules dits ouvriers, les collègues qui installeraient ce dispositif seraient signalés et permettraient aux organisations de fraude d'éviter le lieu de contrôle.

Pourtant :

L'exécution des contrôles routiers constitue une prérogative de puissance publique dont la mise en œuvre imparfaite est susceptible d'avoir de graves conséquences pour les usagers et les agents (conséquences physiques, matérielles et juridiques : mise en cause de

la responsabilité de l'état, des agents sanctions disciplinaires ou pénales...).

Nous demandons sans renoncer à la sécurité des agents que d'autres solutions soient envisagées et que les instructions cadre soient réécrites et adaptées aux conditions de travail des agents.

CONDITIONS DE TRAVAIL

► Pour les collègues de Sète, le DR n'a pas fait avancer le dossier, quai de déchargement ou bennes entérées, mais le CSDS qui représente Solidaires dit que la brigade a été dotée de bennes dont la hauteur de chargement est de 90 cm et qui semblent satisfaire les agents.

Nous revenons sur la demande de sécurisation de la sous-caisse et du local social de la gare maritime d'Orsetti. La visite de site date de septembre dernier. Le DR va prendre contact avec le gestionnaire du site.

Nous informons le DR que les agents de Sète vont avoir des problèmes de stationnement des véhicules personnels accrus avec la fermeture et le stationnement payant des quais face à la BSE.

Le DR demande au CSDS de prendre contact avec la Mairie pour avoir des badges gratuits.

Le stationnement des véhicules de service disséminés sur deux lieux pose aussi des problèmes de sécurité.

Pour les VL stockés à Orsetti, le CSDS a fait faire des clefs pour que les douaniers soient indépendants des agents de sécurité du port et qu'ils n'aient plus à faire le tour de la zone portuaire afin de se faire ouvrir les portails lors des services de nuit.

Pour les véhicules stockés à la division pas d'autre solution.

► Les collègues de MMA se plaignent des aubettes trop basses. Le référent régional sécurité préconise une solution mise en place à la BSE de Carcassonne (portes anti-retour et réhausse des aubettes).

Concernant le local social, l'administration répond que les dégâts causés au faux-plafond sont réparés et qu'il n'y a plus de danger électrique.

De toute façon la BSE va changer de locaux prochainement et le nouveau local social sera meublé.

► Pour les caméras dans les cellules, pas d'avancée.

► Certaines EMCS se sentent isolées en roulant et sur les parkings en attente de contrôles dynamiques.

Le DR dit que, dès que cela est possible, il convient d'adjoindre un piéton aux EMCS pour résoudre ce problème de sécurité.

► Nous demandons au DR d'intervenir auprès du SRPJ qui refuse la prise en charge des retenues douanières et oblige les collègues à passer de très longues nuits à la

CHSCT - la suite

brigade alors qu'ils ont ensuite un long trajet pour rentrer chez eux (accident de trajet)

► Nous demandons à ce que les CLI aient accès au fichier police/gendarmerie : Traitement d'antécédents judiciaires (Taj) au même titre que le ROC.

DR s'étonne que ce ne soit pas déjà le cas.

Plusieurs heures après le début d'un contrôle, par l'intermédiaire des Centres de Coopération Policières et douanières, les agents peuvent apprendre que l'individu contrôlé a purgé une peine de prison pour meurtre.

Même la consultation des fichiers Sirène ou FPR pour lesquels les agents de Douanes sont habilités pose parfois problème.

FORMATIONS

► sécurité

Les agents des Douanes en surveillance sont astreints à suivre une formation aux Techniques Professionnelles de Contrôle et d'Intervention.

Chaque agent doit effectuer 24 heures par an selon l'instruction cadre sur la sécurité des agents de la surveillance .

Comment peut-on expliquer que certains collègues n'aient effectué aucune séance en 2016 ou soient très loin des 24h ?

Les collègues de l'aéroport sont trop peu nombreux pour effectuer les contrôles qui leur sont

impartis donc ils ne viennent pas aux formations.

Les effectifs des brigades doivent être augmentés pour que les obligations de sécurité soient tenues.

Nous travaillons de plus en plus pour les services de La Direction des Opérations Douanières ou suite à des hits LAPI, et nous recevons des textos au sujet d'individus susceptibles d'être dangereux.

Or, les agents ne sont pas formés aux techniques d'interpellation utilisés par la DOD.

► conduite et SST :

Nous demandons un vrai stage de conduite rapide ainsi que des stages SST obligatoires.

Nous ne demandons pas moins de sécurité mais à l'heure actuelle, on laisse la responsabilité à un chef d'équipe de mettre ses agents en danger et ce afin de pouvoir réaliser les objectifs de contrôle qui lui sont assignés.

Pour intercepter un VL signalé par la DOD, un contrôle a été réalisé de nuit sur un point de contrôle non éclairé etc.....

Les textes sécurité nous autorisent à faire des poursuites à vue ou des contrôles dynamiques mais sans mettre en danger la sécurité d'autrui.

Démarrer d'une bande d'arrêt d'urgence, rouler à 180 km ou plus pour rattraper un VL mettent forcément en danger les usagers de la route et s'il y a un accident, c'est

la responsabilité de l'agent qui est engagée alors qu'il ne fait que son travail.

Les gendarmes et les policiers peuvent effectuer des poursuites avec des véhicules banalisés munis d'un feu bleu mais pas les douaniers ?!

OP/CO

Nous demandons que les accès aux postes Viti-ci de Béziers et au bureau principal de Sète soient sécurisés par un portier vidéo. L'administration étudie cette possibilité.

Nous intervenons ensuite pour le service de la navigation de Sète après une nouvelle mention au cahier hygiène et sécurité,

Nous demandons au Directeur de faire particulièrement attention aux agents de ce service qui ont été durement éprouvés lors du conflit avec l'ancien chef de service et certains agents.

La nouvelle réorganisation du travail doit être expliquée et partagée.

Le Directeur nous répond que le Paris spé demandé lui a été refusé. Il essaye de faire venir le catégorie A qui a obtenu sa mutation.

Concernant les collègues de Mende, il n'y a pas d'avancée. C'est le service général qui est en charge du dossier.

*Les représentant CGT au CHSCT
Lombard Nicolas, Biaussat François
et Arenales Patrice*



Compte rendu du Comité Départemental de l'Action Sociale (CDAS) du 30 mars 2017

CREDIT D'ACTIONS LOCALES 2017 : 79 907€

Arbre de Noël 0-14 ans (cirque BOUGLIONE, chèques Kadéos, goûter) 950 enfants	43.700€
Voyage 7-17 ans Toussaint EUROPA-PARK(du 23 au 25 octobre 2017)	13.300€
Sortie à la journée Retraités (110 personnes) Avignon Palais des Papes(27 juin 2017)	5.720€
Sortie à la journée Actifs Bowling Star (30 septembre 2017)	5.200€
Equipement matériel coins repas	4.900€
Consultations Psycho-praticienne	3.750€
Vœux Retraités 2017 (200 participants)	2.261€
Consultations avocat	700€
Amitiés Finances	376€
TOTAL	79.907€

L'arbre de Noël 2017 aura lieu le **samedi 6 janvier 2018!!!**

Cette date surprenante provient de la date atypique des vacances scolaires qui débutent le 23 décembre et du Cirque BOUGLIONE, retenu pour cette action, qui n'arrive sur Montpellier que le 22 décembre.



Pour le séjour à EUROPA-PARK, la participation s'élève à 110€ pour le 1^{er} enfant, 90€ pour le 2^e et 70€ pour le 3^e.

Concernant la journée Actifs, un LASER GAME et des structures gonflables complètent la partie bowling.

CARTE APETIZ

Les difficultés rencontrées doivent être remontées au numéro de téléphone inscrit au dos des cartes (enseignes ne prenant pas la carte, anomalies...).

Bon à savoir : 3 codes erronés à suivre et la carte est bloquée et il faut la faire refaire.

Certains commerçants nous parlent des frais énormes qu'ils ont sur cette carte, ce sont des frais bancaires entre la banque et le commerçant.

RESTAURATION COLLECTIVE

-Coin-repas immeuble douane avenue de Toulouse

Suite à l'installation prochaine avenue de Toulouse de services des douanes et aucune solution de restauration collective n'ayant été trouvée, un coin repas va être aménagé sur place. Les représentants CGT ont demandé à pouvoir se visiter ce local.

-Mutualisation des restaurants financiers(Montmorency, Chaptal, la Paillade et Béziers VERDIER)

Le principe est d'avoir une même prestation pour le même prix avec la même carte d'accès aux 4 restaurants.

Le dossier suit son cours, aucune date n'est pour l'instant avancée. Seul le restaurant de Béziers Verdier a des emplois Berkani - élément social pour lequel la DDFIP34 devra prendre une décision sur la suite à donner à leurs contrats.

SEJOURS EPAF :

VACANCES ENFANTS : En 2016, 300 demandes sur les différentes périodes de vacances ont été faites dans l'Hérault représentant 214 familles.

VACANCES LOISIRS : 212 demandes acceptées (255 demandes) pour les séjours en camping, hôtellerie, locations ou Gîtes.

L'action sociale ce sont des sorties pour tous, des animations, des séjours, des aides financières mais c'est aussi la consultation d'un avocat, d'une conseillère en économie sociale et familiale, d'une psycho-praticienne, d'une visite à une personne en difficulté, alors n'hésitez pas à contacter votre correspondant social ou les services sociaux:

Délégation départementale de l'action sociale

de l'Hérault

68, Allées de Mycènes
34000 MONTPELLIER

Tél. 04 67 99 87 10

Fax. 04 67 22 13 91

Deleg34.sg-drh3e@finances.gouv.fr

Horaires d'ouverture de la délégation
8 h 30 -12 h 30 et 13 h 30 -17 h 30

Pour chaque problème les services sociaux cherchent une solution avec vous.

Ne restez pas isolé, des moyens sont mis en place pour vous actifs et retraités !"

Les représentants CGT Finances CDAS

MASSE - CTM et CASA - 27 juin 2017

La séance s'ouvre par l'approbation des PV de la séance du 22 novembre 2016 : Unanimité

1) Point sur les travaux en cours des Programmes immobilières 2016 et 2017 :

- **la Grande Motte** : la réfection des salles de bains s'achèvera fin juillet.

L'enrobé du parking sera fait courant octobre pour permettre aux locataires de stationner facilement leurs véhicules en dehors de l'enceinte durant les travaux.

- **Bourg madame** : L'enrobé du parking sera lui aussi réalisé avant le début de l'hiver. Une inconnue subsiste sur la réalisation de la partie se situant sur le domaine de la brigade (aucune nouvelle...)

- **Le Boulou** : L'enrobé du parking ainsi que le ravalement des façades sont prévus pour septembre, là aussi la partie du parking appartenant à l'administration n'est pas pour le moment budgétée...

Pour les désordres olfactifs constatés, une étude est en cours.

- **Agde** : Ravalement des façades prévu en septembre. Pour la mise aux normes des conduites d'arrivée d'eau potable, l'appel d'offre étant infructueux, l'EPA se tourne vers les entreprises locales pour passation de gré à gré.

- **Montpellier** : le chantier des VMC a pris du retard pour cause de changement des normes qui ont entraîné une augmentation du coût des travaux. Une rallonge budgétaire est nécessaire, demandée à l'EPA central...

2) Programmation immobilière 2018

Priorité est donnée aux travaux de rénovation et de sécurisation par rapport aux embellissements ou améliorations.

Ainsi est proposé la réfection du réseau d'évacuation des eaux usées à Bourg Madame, qui donne des signes alarmants de vétusté ; la sécurisation de la cité d'Agde, après des intrusions et un cambriolage, par édification d'une clôture et de portails ; la réfection de l'étanchéité et de l'isolation du toit terrasse de la cité de La Grande Motte ainsi qu'à celle d'Agde, qui a plus de 30 ans ; d'autres travaux, moins urgents, ont aussi été proposés.

3) Point sur les provisions de charges à Bourg Madame

Suite au constat d'une baisse du montant annuel demandé aux locataires, il est constaté que la provision sur charges est désormais trop importante. Une baisse de la provision sur charges allant de 50 à 60 euros par mois et par appartement est donc décidée.

4) Parole aux responsables des cités

Le principal problème soulevé par les responsables de cité, relayé par les organisations syndicales, vient des désordres constatés dans la prestation ménage des communs, désormais imposée dans toutes les cités. Certaines entreprises attributaires du marché auraient, dirons nous, une conception toute particulière de leurs obligations de résultat et de présence.

A nos interpellations, le président se retranche derrière l'obligation qui est désormais faite à l'EPA de passer par des marchés publics pour ce genre de prestations, et l'impossibilité légale de revenir à l'ancien système du ménage fait à tour de rôle par les locataires.

La seule parade tient à demander aux responsables de cité de veiller au bon accomplissement de la prestation et de ne pas hésiter à faire remonter les manquements à l'EPA qui rappellera ses obligations au prestataire.... Ou quand les responsables de cité sont aussi nommés au contrôle qualité....

5) État des impayés

Nous constatons, avec le correspondant social, que des collègues en difficulté financière hésitent, par ignorance ou par fierté, à se rapprocher de lui pour trouver une solution à leurs difficultés passagères. Nous nous en désolons avec lui et ne pouvons que relayer son appel à se rapprocher de lui.

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS

Après validation formelle des attributions faites « au fil de l'eau », nous passons à la CASA proprement dite. Nous avons pu satisfaire, dans la mesure du possible et à une exception près, toutes les demandes formulées. A noter que les cités de Montpellier et de la Grande Motte, traditionnellement sous tension, sont à présent pleines, et que pour de cette commission d'attribution, aucun appartement n'était disponible à Montpellier...